



» Complémentarité élevage/culture, des exemples dans le sud-ouest

En 2018, une cinquantaine d'enquêtes réalisées dans 5 départements du Sud-Ouest ont permis de recueillir des témoignages d'éleveurs, de propriétaires et de collectivités engagés dans le pâturage des surfaces additionnelles (vignes, couverts végétaux, surfaces en déprise, verger).

L'analyse des différentes enquêtes a permis l'élaboration de plusieurs dossiers thématiques qui rendent compte des motivations, stratégies et pratiques rencontrées.

DOSSIERS
THÉMATIQUES

● Le pâturage sur les surfaces
en déprise



ANNEXE 6 – SYNTHÈSE : PÂTURAGE SUR LES SURFACES EN DÉPRISE

Enquêtes éleveurs et propriétaires

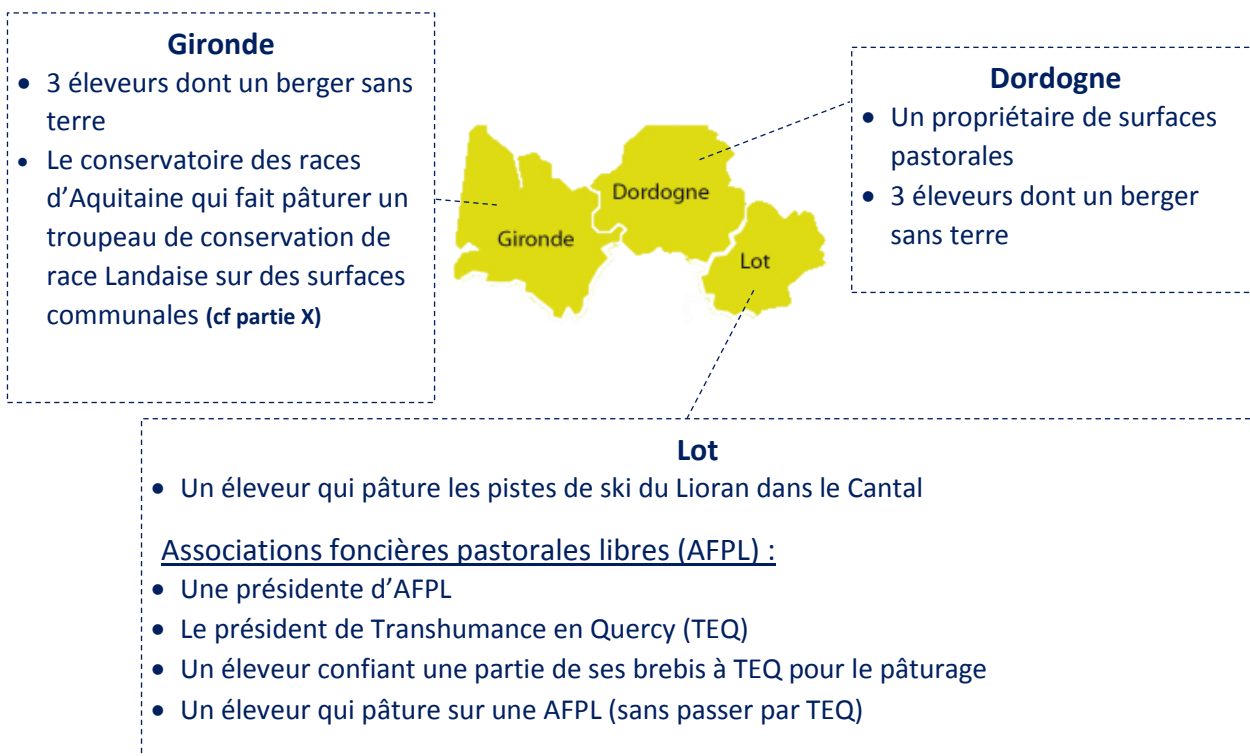
Les surfaces en déprise

Les surfaces pastorales sont des surfaces dont la valorisation est réalisée exclusivement par le pâturage, et caractérisées par des ressources naturelles spontanées avec présence plus ou moins importante d'espèces ligneuses. Aucune récolte n'est possible et les interventions mécaniques sont souvent limitées à quelques girobroyages. (GUERIN et al., 2001). Ces surfaces couvrent de larges zones : landes, friches, forêts, bois mais aussi prairies permanentes non fauchables du fait de fortes contraintes : pentes, inondations...

Or, ces surfaces fournissent un fourrage adapté à l'alimentation des ovins. Non seulement l'herbe est valorisable, mais les surfaces pastorales ligneuses offrent d'autres ressources alimentaires consommables par les brebis (genêts, lierre, feuillage de chênes...). (MEURET et AGREIL, 2007).

Ces surfaces peuvent être mises à profit dans de nombreux systèmes d'exploitation différents et leur pâturage peut couvrir une part non négligeable de l'alimentation du troupeau.

Dans le cadre de Brebis_Link, 13 personnes pratiquant le pâturage de surfaces pastorales ont donc été enquêtées afin de répertorier les différents systèmes existants :



Au global : 9 éleveurs, 1 propriétaire, 1 présidente d'AFPL, le président de TEQ et une chargée de missions au conservatoire des races d'Aquitaine ont été enquêtés, soit 12 propriétaires et éleveurs (et le conservatoire des races d'Aquitaine qui fera l'objet d'une partie spécifique).

I- À chaque éleveur enquêté son utilisation des surfaces pastorales : des profils très différents

Les surfaces pastorales offrent des ressources fourragères non négligeables au troupeau mais, comme il est impossible de prévoir de façon fiable la quantité et la valeur alimentaire prélevées sur parcours, aucun calcul de ration n'est envisageable (MEURET, BELLON et al., 1995). Ainsi, dans notre échantillon, ces surfaces sont systématiquement utilisées comme surfaces complémentaires à la surface fourragère principale du troupeau. Les parcours sont pâturés pendant une période donnée dans l'année et parfois même par une partie seulement du troupeau. Le système d'utilisation des surfaces pastorales est donc propre à chaque éleveur. Trois grands systèmes se dessinent.

1) Des éleveurs qui pâturent chez quelques propriétaires en complément de leur surface fourragère principale (ESP1_24, ESP2_33, ESP3_46, ESP4_33, ESP5_24 et PSP_24)

Tableau 1 : Présentation de 5 des éleveurs enquêtés pâturant sur surfaces pastorales

(Source : enquêtes Brebis_Link 2018)

	ESP1_24	ESP2_33	ESP3_46	ESP4_33	ESP5_24
Localisation	Dordogne	Gironde	Lot	Gironde	Dordogne
Début de la pratique	2002	2015	2016	1983	Depuis toujours
Caractéristiques de l'exploitation					
SAU (ha)	265	6,8	110	50	61
SFP (ha)	260	6,8	96	50	46
Nombre de brebis	1100	530	160	500	200
Race	Blanche du Massif central	Landaise	Blanche du Massif central x Charollais	Manech tête Noire et Basco Béarnaise	Blanches du Massif Central
Productions	Agnelles de reproduction et agneaux (LR)	Agneaux lourds à l'herbe	Agneaux fermiers du Quercy (LR)	Agneaux de lait et Tomme de brebis	Agneau (AB)
Circuits de commercialisation	Circuit long	Vente directe	Circuit long	Vente directe	20% vente directe / 80% circuit long
Surfaces additionnelles pâturées/ mise à disposition pour le pâturage					
Surfaces pastorales pâturées (ha)	Bois (40 ha) Landes (50 ha) Chaumes (5 ha)	Pin (15 ha) Feuillus (15 ha) Landes (15 ha)	Pistes de ski du Lioran (200 ha)	Friches (30 ha) Feuillus (150 à 200 ha)	Feuillus (120 ha)
Nombre de propriétaires impliqués	30 et une AFPL	1	1	3	30
Autonomie alimentaire	oui	oui	oui	oui	oui
Attentes du pâturage en milieu pastoral					
Raison de la mise en place de la pratique	Surfaces supplémentaires pour développer le troupeau	Besoin de surfaces fourragères pour faire pâturer les brebis	Souplesse dans la gestion des surfaces fourragères	Économie sur l'achat de fourrage	A assez de fourrages mais c'est un gain de temps qu'elles soient dehors

Quatre des éleveurs enquêtés font pâturer une partie de leur troupeau chez des propriétaires rencontrés de manière informelle autour d'un accord tacite. Ces propriétaires ont des profils très différents (pilote de ligne, entrepreneur, agriculteur à la retraite...), mais une même motivation : l'entretien de leurs parcelles. Un propriétaire originaire de Dordogne illustre leurs motivations :



PSP_24
Propriétaire de bois et de pelouses en Dordogne

« Je suis retraité originaire de Dordogne. Je suis issu de la grande distribution, c'est à cette occasion que j'ai rencontré l'éleveur lors d'animations où il présentait l'agneau pastoral du Sarladais. L'éleveur fait pâturer 6 ha de pelouses et 2 ha de bois chez nous depuis 6 ans et nous aimerions faire pâturer les 4 ha de bois qui restent. [...] Je voulais entretenir mes parcelles, la campagne est belle quand elle est entretenue. [...] Au départ c'est le relationnel avec l'éleveur qui a été l'élément déclencheur, ensuite on était contents à l'idée d'avoir des animaux. »

Les requêtes des propriétaires sont plutôt bien accueillies par les éleveurs qui souhaitent développer leurs troupeaux mais manquent de terres (ESP1_24, ESP2_33). Les surfaces intéressent aussi ceux qui souhaitent faire des économies financières en pâture ces surfaces gratuitement (ESP3_46) ou encore qui veulent gagner en souplesse sur la gestion de leur stock et dans leur travail (ESP4_33, ESP5_24). Ces surfaces interviennent donc en complément de celles de l'exploitation ce qui implique des partenariats avec un nombre restreint de propriétaires voisins dans la plupart des cas (ESP2_33, ESP3_46 et ESP4_33). Les surfaces pastorales sont ainsi considérées comme des surfaces additionnelles pour arriver à l'autonomie alimentaire du troupeau et la sécuriser.

2) S'installer en tant que Berger sans terre (Ebst1_24, Ebst2_33)

Deux éleveurs enquêtés se sont installés comme bergers sans terre (Ebst1_24, Ebst2_33). Ils ne sont propriétaires d'aucune surface et ne possèdent pas de bergerie : seul leur cheptel et le matériel nécessaire à sa conduite leur appartiennent. Ainsi, la viabilité de leur exploitation repose sur l'entretien d'un réseau de propriétaires qui leur permet de disposer de surfaces en quantité suffisante pour répondre aux besoins du troupeau tout au long de l'année. L'important est de construire un « réseau » afin de travailler avec un panel de propriétaires assez large pour avoir des alternatives si l'un d'eux n'accepte plus leur venue (Ebst1_24, Ebst2_33). Ils se sont orientés vers ce système suite à une nécessité de trouver des terres. Ils n'avaient pas forcément les moyens d'investir dans du foncier (Ebst1_24, Ebst2_33) ni de louer une ferme (Ebst1_24). Dans le contexte actuel où l'installation hors cadre familial est difficile car les exploitations sont coûteuses à reprendre et les terres rares, le statut de berger sans terre fait son retour en France.

Tableau 2 : Présentation des bergers sans terre enquêtés (source : enquêtes Brebis_Link 2018)

	Ebst1_24	Ebst2_33
Localisation	Dordogne	Gironde
Berger sans terre	oui	oui
Expérience	Depuis 9 ans	Depuis 10 ans
Caractéristiques de l'exploitation		
Nombre de brebis	300	125
Race	Sasi ardi	Scottish Black Face
Période d'agnelage	Décembre à avril	mars
Production	Ovins viande	Ovins viande
Commercialisation	AMAP et vente directe	Vente directe
Surfaces pâturées		
Rayon du périmètre pâturé	10 km	20 km
Surfaces pâturées	Friches : 100 ha Bois : 400 ha Pré de fauche : 100 ha	Bois (pins et chênes): 70 ha Prairies inondables : 31 ha
Nombre de propriétaires impliqués	Plus de 50	3
Autonomie alimentaire	oui	Selon les années

Ils travaillent avec des propriétaires avec la même motivation que mentionnée dans la partie précédente : l'entretien de leurs parcelles. Cependant, les ressources proposées sont plus variées pour répondre aux besoins physiologiques de l'ensemble du troupeau (brebis gestantes, agneaux).

3- Le pâturage sur des Associations Foncières Pastorales Libres (AFPL) dans le Lot et en Dordogne qui passe parfois par la mise en commun des troupeaux

Dans les départements du Lot et de la Dordogne, la mise en place d'Associations Foncières Pastorales Libres se développe, portée par la volonté des propriétaires de voir le milieu entretenu mais aussi par la nécessité d'assurer une prévention des risques incendies importants dans cette zone. Depuis l'arrêté préfectoral lotois de Juin 2007, la création d'AFPL et de Groupements pastoraux (GP) est autorisée « dans les communes comprises dans des territoires à vocation pastorale retenus par l'autorité administrative au titre des mesures agro-environnementales territorialisées notamment dans

les zones Natura 2000, les zones en déprise à vocation pastorales et les espaces boisés à vocation sylvo-pastorale ». Elles fonctionnent sur le même principe que les AFPL créées en zones de montagne ou dans des espaces à usage extensif saisonnier depuis la loi du 3 janvier 1972 (Loi n° 72-12 relative à la mise en valeur pastorale).

La création d'AFPL dans le secteur est une réponse à la problématique d'incendies des terrains mal entretenus et très morcelés. Au sein d'un périmètre défini, elle regroupe des propriétaires de terrains avec l'objectif de leur faire signer des Conventions Pluriannuelles de Pâturage avec un éleveur qui viendrait faire pâturer ces surfaces (et donc en diminuer l'embroussaillage).

Afin de mieux comprendre le fonctionnement spécifique du pâturage au travers d'AFPL, différents maillons de l'organisation ont été enquêtés :

- Une propriétaire ayant inclus ses surfaces dans une AFPL en Dordogne (également présidente de cette AFPL) (Pafp_46)
- Un éleveur qui pâture sur une AFPL (Eafp1_46)

Au moment de la constitution d'une AFPL, si un éleveur local est intéressé, il est prioritaire pour pâturer sur les terrains. Mais il arrive que des AFPL soient créées dans une zone où il n'y a pas d'éleveur. L'objectif étant de faire passer des brebis sur les terrains pour débroussailler, le pâturage de ces surfaces peut se faire via un troupeau collectif dont les brebis appartiennent à des éleveurs plus éloignés qui engagent un berger pour la surveillance. Une association d'éleveur s'est ainsi formée dans le Lot sous le nom de « Transhumance en Quercy ». Nous avons donc rencontré :

- Le président de l'association d'éleveurs « Transhumance en Quercy » (TEQ) (Eteq1_46)
- Un éleveur confiant une partie de ses brebis à TEQ pour le pâturage (Eteq2_46)

Remarque : Afin de mieux comprendre l'organisation de ce système et l'impact du département sur leur création, des entretiens complémentaires ont été réalisés dans le cadre des enquêtes « projets collectifs ». Elles permettront d'expliquer plus précisément le mode de fonctionnement des AFPL et les étapes de mise en place d'un tel projet.

Tableau 3 : Présentation des 2 éleveurs faisant pâturer sur une AFP, l'un d'eux fait appel à TEQ
(Source : enquêtes Brebis_Link 2018)

	Eafp_46	Eteq2_46
Localisation	Lot	Lot
Expérience	Depuis 2016	Depuis 2005
Pâturage via TEQ	non	oui
Caractéristiques de l'exploitation		
SAU	175	200
SFP	170	170
Nombre de brebis	360	340
Race	F1 46 Causses du Lot	F1 46 Causses du Lot croisées
Production	Agneaux fermiers du Quercy (LR)	Agneaux fermiers du Quercy (LR)
Commercialisation	Circuit long et vente directe	Circuit long
Surfaces pâturées		
AFPL pâturée(s)	AFPL du Vieux Barthas	AFPL de Luzech Belaye AFPL du Mont Saint Cyr
Surfaces de l'AFPL pâturée	bois, landes et pelouses (63 ha)	Parcours, bois (600 ha) pour Luzech et (400 ha) pour le Mont Saint Cyr
Autonomie alimentaire	Selon les années	oui
Remarques		
Motivations	Autonomie fourragère	Autonomie Fourragère

II- Des motivations différentes de la part des éleveurs et des propriétaires pas toujours faciles à concilier

Tableau 4 : Les motivations des propriétaires citées par les 12 enquêtés

(Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

Motivation	Nombre de réponses								
Entretien des surfaces									9
Protection contre le risque incendie					5				
Présence d'ovins sur le territoire			3						
Relationnel avec l'éleveur		2							
Maintenir un paysage ouvert	1								
Maintenir des éleveurs sur le territoire	1								
Préserver la biodiversité des espaces naturels	1								

■ Entretien ■ Élevage ■ Environnement

Remarque : la gestion du risque incendie est concentrée dans le Lot

Témoignages :

« C'est le relationnel avec l'éleveur qui a été l'élément déclencheur : on a voulu lui donner un coup de main. », PSP_24

« Les propriétaires voient que tout est propre quand les brebis pâturent régulièrement : ils sont contents que ce soit entretenu parce qu'ils sont attachés à leur patrimoine. », Ebst2_33

« Ce qui les motive c'est la prévention du risque incendie essentiellement mais aussi un engouement pour les troupeaux d'ovins qui, avec leur petite taille et leurs cloches, sont mieux appréciées que les vaches », Eteq1_46

« Je voulais l'entretien de mes parcelles, la campagne est belle quand elle est entretenue. », PSP_24

« Pour le conseil départemental du Cantal il s'agissait d'entretenir les surfaces de la station de ski par le pâturage. », ESP3_46

« Faire pâturer ces surfaces à l'abandon, ce n'était que du bon sens. », Pafp_46

Tableau 5 : Les motivations des éleveurs citées par les 12 enquêtés

(Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

Motivation	Nombre de réponses				
Sécurité et souplesse dans la gestion de l'autonomie alimentaire					5
Besoin de ressources fourragères					5
Baisse des charges d'alimentation			3		
Allègement de la charge de travail		2			
Impossibilité d'investir dans une exploitation au moment de l'installation	1				
Mode de vie / système écologique	1				

■ Économique ■ Autonomie fourragère ■ Système d'élevage ■ Environnement

Témoignages :

« Je recherchais de la sécurité et de la souplesse dans mon autonomie fourragère », Eafp_46

« Depuis plusieurs années, je subissais les effets des sécheresses successives et de plus en plus marquées. Ça a impacté mon équilibre fourrager et j'étais obligé d'acheter du fourrage. Depuis que je suis sur les AFP, je n'ai plus besoin d'en acheter. », Eteq2_46

« Je n'avais pas besoin de ressources supplémentaires mais j'y ai trouvé un intérêt dans la variété de la flore pâturée et une opportunité qui me dispense d'achat de fourrages et de concentrés. », ESP4_33

« Les éleveurs ovins qui intègrent aujourd'hui TEQ n'étaient pas forcément très motivés au départ de ces actions. L'intérêt s'est révélé au fil du temps avec un confort de travail sur les exploitations, généré par l'absence d'une partie des animaux pendant plusieurs semaines avec pour conséquence, une baisse des charges d'alimentation. Je reste quand même déçu car je pensais que ces pratiques, et notamment la constitution d'un troupeau d'agnelles, permettraient aux éleveurs de renforcer leurs effectifs de brebis mais ce n'est pas le cas. Le travail tout au long de l'année reste le frein principal. », Eteq1_46

Si les propriétaires sont surtout à la recherche d'un éleveur dans l'optique d'entretenir leurs surfaces, les éleveurs ne pâtureront ces surfaces qu'à condition qu'elles fournissent du fourrage intéressant pour l'alimentation d'un troupeau en production. Ainsi, comme pour les autres types de couverts pâturés, il faut trouver un compromis intéressant pour tous.

Des motivations aux avantages réels : le volet fourrager est intéressant mais ce n'est pas toujours une pratique économique

Au départ, les éleveurs sont donc motivés par le gain de fourrage que le pâturage de ces surfaces peut apporter et par les économies possibles dans les charges d'alimentation.

Une fois lancés dans la pratique, l'intérêt fourrager du pâturage se concrétise :

- ➕ Le système fourrager est sécurisé notamment en période de sécheresse (*Ebst1_24 et Ebst2_33*)
- ➕ Ces surfaces apportent une alimentation riche et variée (*Ebst1_24, Ebst2_33, ESP2_33 et ESP4_33*)
- ➕ L'économie de fourrages peut être conséquente puisque ces surfaces représentent 1/5 de la ressource fourragère de l'exploitation d'ESP1_24. ESP5_24 arrive lui à vendre 15% d'excédent en fourrage par an.

Cependant, si les charges d'alimentation sont à la baisse, le pâturage des surfaces pastorales engendre des frais plus ou moins importants selon le système d'élevage :

- Achat des clôtures (*ESP2_33*) si ces dernières ne sont pas financées par le propriétaire ou l'AFPL (*PSP_24 et Pafp_46*)
- Loyer de pâturage sur les AFPs du Lot (*Pafp_46*). En Dordogne, « *les AFPL ne demandent aucun loyer car se serait réductif pour les éleveurs vu la charge de travail engendrée* », Bernadette Boisvert, conseillère pastoralisme à la chambre d'agriculture de Dordogne.
- Frais de gardiennage dans le cas d'un troupeau collectif avec berger employé (*ESP3_46 et ESP4_33*)
- Frais de déplacement pour les éleveurs dont l'exploitation est éloignée des surfaces pâturées (*Ebst1_24, Ebst2_33, Eafp_46 et ESP3_46*)
- Les surfaces pâturées sont grandes. Ainsi, 3 éleveurs ont mentionné avoir moins de parasitisme et donc diminuer leurs frais vétérinaires. Pour les éleveurs qui mettent leurs troupeaux en collectif, il faut par contre renforcer la prophylaxie avec des traitements supplémentaires.

Ainsi, l'intérêt économique est dépendant du système de production de chacun et donc très variable.

III- Des surfaces pâturées très diverses qui présentent aussi des inconvénients

1) Quelles sont les surfaces pastorales pâturées par les enquêtés ?

Les surfaces pastorales pâturées sont très variées :

- Bois (*7 enquêtés*)
 - Feuillus : chênaies (*3 enquêtés*), châtaigniers (*3 enquêtés*)
 - Conifères : pinède (*2 enquêtés*)
- Landes (*4 enquêtés*)
- Pelouses (*3 enquêtés*)
- Terrains particuliers (*2 enquêtés*)
- Friches (*2 enquêtés*)
- Pistes de ski (*1 enquêté*)

La taille des parcelles et le nombre de propriétaires impliqués sont très variés.

Quelques définitions:

Pelouse : surfaces en herbe où les broussailles ont un taux de recouvrement inférieur à 30%. Elles sont situées sur des sols séchant de Causses calcaires en Dordogne et dans le Lot. La végétation est plutôt clairsemée et composée essentiellement d'espèces herbacées vivaces.

Landes : 30 à 60% du couvert est embroussaillé pour des landes claires ou assez fermées alors que plus de 60% du couvert l'est dans les landes fermées.

Bois : la surface est couverte à plus de 25% par des arbres

Source : Techniques pastorales sur les Causses du Massif Central, 2009.
Coordination F.Launay, IDELE, INRA et Chambre d'agriculture de l'Aveyron, du Lot et du Lot et Garonne

2) Dans nos enquêtes, les surfaces pastorales ne représentent jamais la totalité de l'apport fourrager du troupeau : elles sont associées au pâturage de prairies

Dans notre échantillon, le pâturage des surfaces pastorales a toujours lieu en complément de celui de surfaces fourragères « cultivées » ou de prairies permanentes.

Les surfaces pastorales ligneuses telles que les bois n'offrent pas une ressource fourragère suffisante pour tous les stades physiologiques des brebis selon les bergers sans terres (Ebst1_24, Ebst2_33). Ainsi, ils ont associé dans le parcellaire pâturé des surfaces pastorales et des prairies :

- Les prés de fauche de certains propriétaires : Ebst1_24 les utilise en dehors des périodes de fauche notamment l'hiver
- Les prairies inondables et surfaces classées Espaces Naturels Sensibles (ENS) : Ebst2_33 pâture des prairies communales situées le long de la Garonne qui sont parfois inondées au printemps. S'il y a accès, c'est qu'elles étaient auparavant en maïs mais la communauté de commune avait la volonté d'enherber ces terres proches de la Garonne pour y remettre des animaux et se rapprocher du milieu naturel. Il a également accès à des zones ENS voisines à titre d'expérimentations.

« Je voulais des prairies pour assurer l'alimentation des brebis en lactation et la croissance des agneaux au printemps vu que cette race agnèle en mars. Les pins sont intéressants pour les autres périodes de l'année ou les animaux ont de plus faibles besoins : en été, en automne et en début d'hiver. »



Ebst2_24
Éleveur en Dordogne

3) Des surfaces avec des atouts mais aussi beaucoup de contraintes

Tableau 6 : Avantages et inconvénients des surfaces pastorales d'après les éleveurs enquêtés
(Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

AVANTAGES	<ul style="list-style-type: none"> ● Surfaces gratuites (10 enquêtés) ● Fourrage diversifié (5 enquêtés) ● Fourrage avec une bonne valeur alimentaire (2 enquêtés) <p><u>Spécifiquement pour les bois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Ombre (3 enquêtés) ● Compléments : châtaignes, glands (2 enquêtés) ● Présence d'herbe en période de sécheresse (3 enquêtés)
	<ul style="list-style-type: none"> ● Déplacements fréquents des animaux (2 enquêtés) ● Terrain accidenté (risque de blessures, racines, trous) (2 enquêtés) ● Il faut gardiennier ou clôturer (4 enquêtés) <ul style="list-style-type: none"> - Parcelles difficiles à clôturer : présence de ronces (1 enquêté) - Temps de clôture très conséquent (1 enquêté) ● Absence d'eau (2 enquêtés) <p><u>Spécifiquement pour les bois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le troupeau est plus difficile à garder : <ul style="list-style-type: none"> - « S'il ne fait pas beau les brebis ont envie de sortir du bois, prendre la lumière et sont plus difficiles à garder », Ebst1_24 - « On ne peut pas y aller quand les brebis agnèlent ou ont des petits trop jeunes car les petits se fatiguent et le soir elles ne veulent plus sortir de la forêt car l'agneau dort », Ebst1_24 ● Forêt en production : il faut protéger les jeunes arbres (1 enquêté) ● Il faut éviter les coins à champignons signalés par les gens (1 enquêté)

IV- Des surfaces surtout utilisées l'été mais qui peuvent servir toute l'année

Tableau 7 : calendrier de pâturage des surfaces en déprise par les enquêtés
(Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

Enquêté	Janv.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Ebst2_33			Sauf si inondées	Brebis en lactation et les agneaux en croissance								
ESP4_33	Friches						Estives			Landes		
Ebst1_24	Pré de fauche			Friches			Pré de fauche		Friches		Pré de fauche	
ESP2_33	Surfaces boisées			Landes						Surfaces boisées		
ESP1_24	Surfaces boisées			Sur AFP						Surfaces boisées		
ESP5_24	Surfaces boisées			Surfaces boisées						Surfaces boisées		

Prairies
 Surfaces boisées
 Estives
 Friches
 Landes

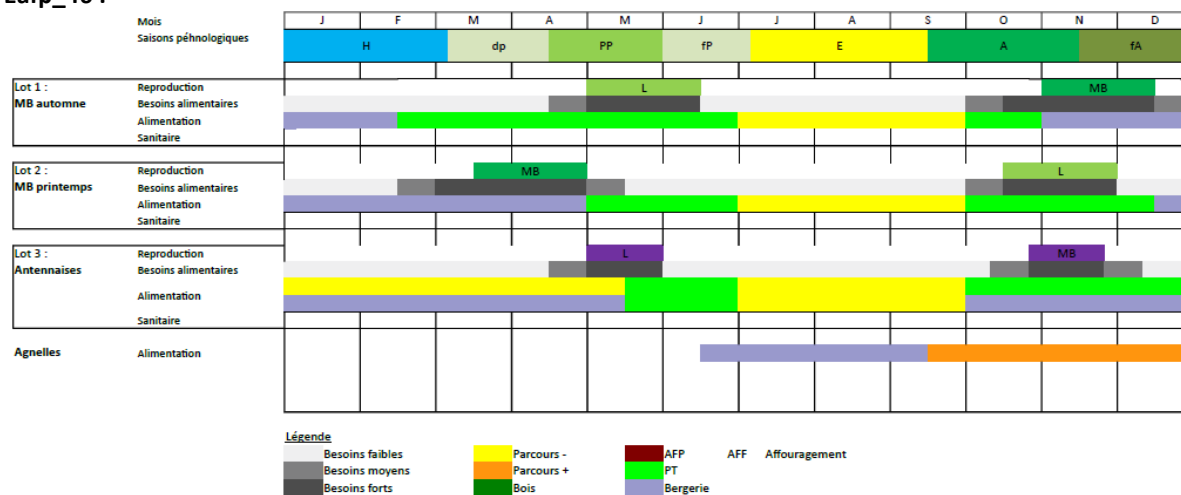
Les surfaces en déprise peuvent être utilisées toute l'année. Cependant, elles doivent être complémentaires à des surfaces de prairies qui répondent aux besoins physiologiques des animaux. 2 organisations sont alors possibles :

- Séparer les lots en fonction de leurs besoins et préférer les brebis en lactation et les agneaux en croissance sur les surfaces les plus riches (Ebst2_33)
- Mélanger le pâturage des sous-bois et de prairies ou friches tous les jours (Ebst1_24, ESP4_33)

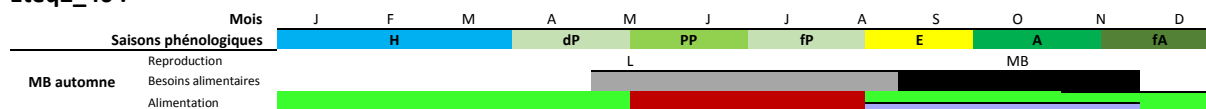
Ces surfaces peuvent aussi représenter une alimentation d'appoint l'été, surtout les parcours boisés car, en période de sécheresse, on y trouve du fourrage : décalage de la production d'herbe par rapport aux prairies du fait de l'effet « parasol ».

La technique de conduite du troupeau sur ces espaces doit donc être optimisée pour en tirer profit au maximum (économiquement et techniquement). Voici l'exemple de l'organisation de 2 éleveurs enquêtés dans le Lot :

Eafp_46 :



Eteq2_46 :



Figures 1 et 2 : Calendrier de pâturage d'Eafp 46 et d'Eteq 46
 (Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

V- Les points à prendre en compte pour gérer le troupeau au pâturage

1) Gérer l'abreuvement du troupeau

Sur des pelouses très sèches, les brebis vont boire jusqu'à 4L chacune par jour (CERPAM 2012), l'approvisionnement en eau est donc une question importante. Les parcelles sont souvent pourvues de sources naturelles (Ebst1_24, ESP3_46, ESP4_33, ESP2_33). Dans le cas contraire, l'eau est apportée via des tonnes à eau (Ebst1_24, Ebst2_33, ESP1_24, ESP5_24, Eafp_46 et Eteq1_46) ou dans une cuve (ESP2_33). Pour les remplir, les éleveurs se fournissent parfois sur le réseau des propriétaires si ces derniers n'y voient pas d'inconvénient (Ebst1_24, ESP1_24 et Eteq1_46). Certains ont aussi investi dans des pompes (Ebst2_33, ESP2_33) afin de puiser dans les sources naturelles voisines ou dans des forages réalisés sur place (ESP2_33). Le point d'abreuvement doit être positionné près de l'endroit où les brebis aiment dormir (ESP1_24, ESP5_24).

« Il faut faire attention à ce que le point d'abreuvement soit positionné près de l'endroit où les brebis vont passer la nuit : si c'est trop loin, elles n'y vont pas », ESP1_24

« J'ai investi dans une pompe 12 volts avec 1 batterie. J'ai aussi des réserves d'1m³ fixées sur une butte de terre sur les parcelles », ESP2_33

2) La présence d'arbres sur les parcelles permet aux brebis d'avoir des abris naturels

Les arbres constituent des abris naturels présents sur la majorité des surfaces. Lorsqu'il n'y en a pas, les enquêtés doivent donc trouver des solutions :

- « *L'absence d'abris et d'ombre l'été dans les parcs nécessiterait d'investir dans un système type "OviFresh" »*, Ebst2_33
- « *J'ai réalisé des abris dans les parcelles dépourvues d'arbres »*, ESP2_33

3) Clôturer ou gardiennier ? Quelles sont alors les clôtures utilisées ?

Les brebis peuvent être parquées (ESP1_24, ESP5_24, Ebst2_33, Eafp_46, ESP2_33) ou gardiennées (Ebst1_24, Eteq1_46, ESP3_46 et ESP4_33). Elles sont dans la majorité des cas parquées le soir sur place. Clôturer les espaces permet de protéger le troupeau, le contenir mais aussi homogénéiser l'entretien du couvert herbacé sur une surface donnée. Pour cette dernière considération, il ne faut pas parquer en associant des milieux trop contrastés pour éviter une valorisation hétérogène. Pour plus de flexibilité, les clôtures mobiles sont préférées (ESP1_24, ESP2_33, ESP3_46 et Eteq1_46) mais les clôtures fixes peuvent permettre de diminuer la charge de travail sur des parcelles spécifiques qui s'y prêtent et avec l'accord du propriétaire (ESP5_24, Ebst2_33 et Eafp_46).

4) Certains travaux d'aménagement peuvent être réalisés sur les parcelles, soit par l'éleveur, soit par le propriétaire

Au-delà de la question de la mise en place de clôture fixe ; des travaux de girobroyage et de layonnage sont réalisés sur certaines zones afin de permettre l'entrée des brebis dans les broussailles et la pose des clôtures. Sur les AFPL du Lot (Eafp_46, Eteq1_46), ces travaux peuvent être réalisés par le propriétaire pour faciliter la venue du berger (Ebst1_24) ou par le berger lui-même (ESP1_24 et ESP5_24), avec des financements du département.

Les refus peuvent être broyés après pâturage pour favoriser le développement d'un couvert herbacé plus appétant (ESP5_24, Ebst2_33 et ESP4_33).

Dans les surfaces boisées en production, les jeunes plants doivent être protégés avant le passage des brebis (Ebst2_33). Le propriétaire retire d'ailleurs souvent les parcelles de pin pendant les 15 premières années après semis pour éviter tous dégâts (Ebst2_33).

5) Le déplacement des animaux vers les surfaces pastorales est rapidement chronophage avec la distance, mais c'est aussi l'occasion de communiquer en organisant des transhumances

Selon l'organisation du pâturage dans l'année, les animaux sont déplacés sur les surfaces autour de l'exploitation ou plus loin sur les AFPL par exemple de façon saisonnière.

Déplacement sur les surfaces pastorales à proximité de l'exploitation

(Ebst1_24, Ebst2_33, ESP1_24, ESP2_33, ESP4_33, ESP5_24, Eafp_46)

Il s'agit de trajets relativement courts mais fréquents car pour rester proche de l'exploitation, les surfaces pâturées sont nombreuses et morcelées. Pour limiter le temps passé dans les déplacements qui se font alors à pied, les éleveurs privilégient des parcelles dans un rayon de moins de 5 km.

Tableau 8 : Distance maximale des parcelles pâturées par les enquêtés par rapport à l'exploitation

(Source : enquêtes Brebis Link 2019)

Éleveur enquêté	Ebst1_24	ESP1_24	ESP5_24	Ebst2_33	Eafp_46	ESP4_33	ESP2_33
Distance maximale entre les parcelles et l'exploitation	5 km	4 km	1 km	20 km	4 km	2 km	1 km

Seul Ebst2_33 qui déplace ses animaux en bétailière s'éloigne davantage de son exploitation pour trouver des prairies mises à disposition par une commune (il a des bois près de chez lui). Il dit cependant avoir arrêté de pâturer les surfaces situées à 40 km car le suivi des animaux était trop compliqué.

« J'ai arrêté les premières parcelles sur Bazas, Saint Morillon et l'Isle Saint Georges suite à des conflits avec les propriétaires liés à l'éloignement (de 10 à 40 km environ) qui rendait la surveillance des animaux difficile, ils s'échappaient trop souvent »



Ebst2_33
Berger sans terre en Gironde

Pâturage collectif des estives et AFPL (Eteq1 46, Eteq2 46 et ESP3 46)

Il s'agit d'un aller/retour par an mais la distance est souvent importante. Le transport se fait donc en bétailière et en commun pour le pâturage de troupeaux collectifs. Cependant, afin de promouvoir ce système d'élevage et de créer de l'animation sur le territoire, de plus en plus de transhumances sont organisées.

Tableau 9 : Organisation du déplacement des brebis pour les enquêtés faisant de longs trajets saisonniers

(Source : enquêtes Brebis Link 2019)

Éleveur enquêté	Eteq2_46		ESP3_46
	AFPL Luzech	AFPL Mont Saint Cyr	Il transhume dans les hautes Pyrénées l'été
Distance à parcourir	80 km	70 km	150 km
Départ pour les estives, sur l'AFP	Transhumance en 5 étapes organisées par TEQ (ouverte au public)	Il y a regroupement à mi-parcours chez un éleveur puis la suite se fait à pied en étapes	La montée en estive se fait à pied étalée sur 18 jours en 18 étapes
Retour	Retour en partie à pied puis bétailière	Retour en bétailière	Le retour est effectué en bétailière.

VI – Témoignages sur l'état sanitaire des troupeaux

1) Quelques témoignages sur l'état sanitaire de troupeaux

De nombreux éleveurs enquêtés notent une amélioration de l'état sanitaire du troupeau (Ebst1_24, Ebst2_33, ESP1_24 et ESP2_33). Cela passe par exemple par une meilleure digestion (Ebst1_24), moins de déséquilibres alimentaires que sur des prairies (Ebst1_24) mais nécessite de bien gérer le parasitisme (Ebst2_33, ESP1_24 et ESP2_33) particulièrement lorsque les agneaux sont à l'herbe (Ebst2_33 et ESP1_24). Il faut donc surveiller continuellement leur état sanitaire (Eafp_46). Néanmoins, la taille des parcelles et leur grand nombre induisent une amélioration du parasitisme bien que les bois soient zones à tiques ce qui augmente les risques de piroplasmose (ESP2_33).

Les boiteries restent le problème sanitaire principal (Ebst1_24, ESP3_46, ESP2_33 et Eteq1_46).

« Je ne comprends pas qu'on ne se soit pas plus penché sur la question du piétin », Eteq1_46

« Un pâturage intense de ces milieux aurait des conséquences négatives sur l'état du troupeau. », ESP1_24

Si l'état corporel du troupeau se maintient (ESP3_46, ESP4_33, ESP5_24, Eafp_46 et Eteq1_46), cela repose beaucoup sur le fait d'alterner le pâturage de ces milieux avec le pâturage de prairies.

Pour les éleveurs qui mélangent leurs brebis avec d'autres troupeaux au moment d'un pâturage collectif, il est indispensable d'avoir une prophylaxie à jour (Eteq1_46, ESP3_46 et ESP4_33) et de réaliser quelques vaccins supplémentaires. Dans notre échantillon, un épisode de gale est ressorti imposant aux éleveurs de vacciner avant le départ (Eteq1_46, ESP3_46 et ESP4_33: 3 €/brebis).

« J'ai ramené la gale chez moi, c'est un sérieux problème qui m'oblige à vacciner avant le départ [...] Je passe une journée pour traiter mes brebis en prévention de la gale et pour faire le parage des pieds », ESP3_46

Les cas de prédation restent assez rares (Ebst2_33 et ESP2_33 en mentionnent) mais peuvent causer de gros dégâts sur les agneaux même en présence de chiens de protection (Ebst2_33). La divagation des brebis reste le problème cité le plus fréquemment (mentionné par l'ensemble des enquêtés qui clôturent avec des clôtures mobiles). Enfin, les ronces peuvent constituer des zones pièges pour les brebis puisque la laine s'y accroche et les brebis peuvent rester coincées (ESP2_33).

Au global, les animaux au pâturage sur ces surfaces sont plus calmes selon 4 des éleveurs enquêtés.

2) Les glands : toxiques ou pas toxiques ? Il faut réguler les brebis lors du pâturage de chânaies

Aucun enquêté ne dit avoir eu de cas d'intoxication dans son élevage. Le risque repose surtout sur l'ingestion de glands en trop grande quantité au pâturage. Pour les brebis, les glands sont des friandises. Si ces derniers peuvent venir compléter leur aliment habituel, les glands immatures sont très toxiques. Ils ont conservé leur cupule, partie la plus concentrée en tanins, qui libère du pyrogallol, une substance toxique pour les reins. « Chez les ovins, la mort est subite avec météorisation » (Pierre Autef, vétérinaire praticien). Il n'existe pas de traitement.

Ainsi, il faut surtout prévenir l'intoxication : les animaux ne doivent pas avoir une grande quantité de glands à disposition sans en avoir consommé les jours précédents. On peut choisir par exemple de faire pâturer les parcelles avec des chênes par les lots de taille importante (Laurence Sagot, Institut de l'Élevage/ CIIRPO). Le projet Agrosyl a récemment lancé des expérimentations sur le pâturage des glands comme complément alimentaire, ce travail devrait permettre d'avoir des réponses supplémentaires à la fin du projet en 2020.

« Il ne faut pas qu'elles se trouvent du jour au lendemain dans une glandaie en pleine production, mais si elles y vont un peu tous les jours au fur et à mesure que les arbres produisent, il n'y a pas de soucis », ESP1_24

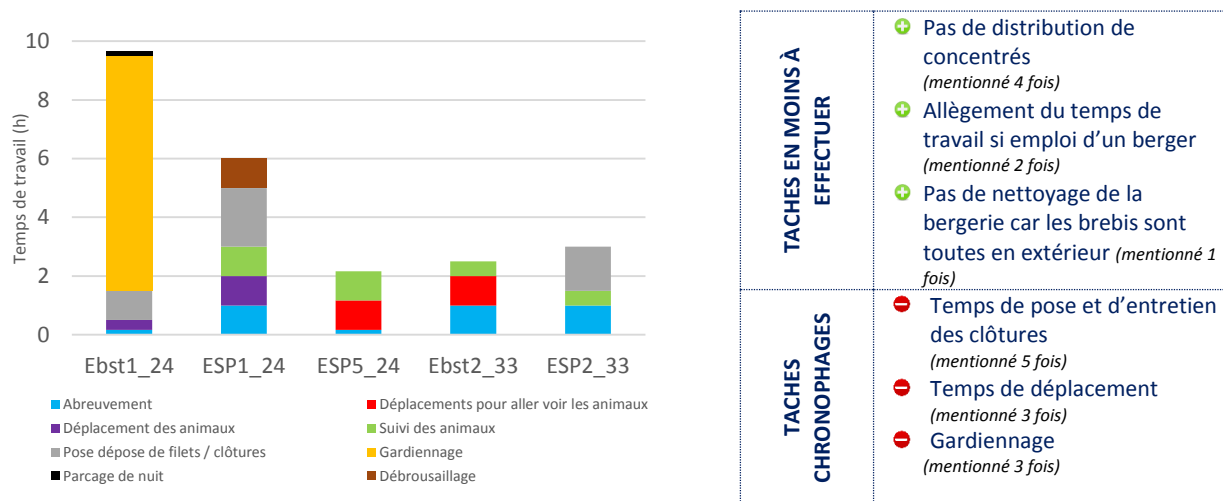
« Il n'y a pas de cas d'intoxication. Et il n'y en aura pas, car les brebis qui sont habituées à manger des glands dès le début de la saison apprennent à se réguler. Évidemment, il ne faut pas passer sans transition d'une prairie à une glandaie en pleine production », ESP5_24

VII- Une charge de travail plus importante avec du gardiennage, la pose de clôture mobile et quand les parcelles sont éloignées de l'exploitation

La quantité de travail à la charge de l'éleveur ou du propriétaire est très dépendante du mode de conduite du troupeau sur les surfaces pastorales. Certaines tâches sont plus chronophages que

d'autres. Voici le déroulé d'une journée type donné par certains enquêtés ainsi que les modifications engendrées dans leur emploi du temps avec cette pratique.

Tableau 10 : Tâches quotidiennes des éleveurs enquêtés (Source: enquêtes Brebis_Link 2019)



TACHES EN MOINS À EFFECTUER	<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Pas de distribution de concentrés (mentionné 4 fois) ⊕ Allègement du temps de travail si emploi d'un berger (mentionné 2 fois) ⊕ Pas de nettoyage de la bergerie car les brebis sont toutes en extérieur (mentionné 1 fois)
TACHES CHRONOPHAGES	<ul style="list-style-type: none"> ⊖ Temps de pose et d'entretien des clôtures (mentionné 5 fois) ⊖ Temps de déplacement (mentionné 3 fois) ⊖ Gardiennage (mentionné 3 fois)

- **Le gardiennage : la charge de travail la plus importante**

Le gardiennage demande un temps de travail de l'ordre de 8 h par jour. Il est donc peu à peu délaissé par les éleveurs qui préfèrent parquer leurs brebis en déplaçant les clôtures. Seul Ebst1_24, ESP3_46 et ESP4_33 continuent de garder alors que d'autres ont arrêté : historiquement ESP5_24 travaillait avec son père et ils faisaient du gardiennage dans les bois. Maintenant il clôture progressivement pour simplifier le travail car son père n'est plus assez en forme pour continuer.

Levier d'action : « c'est beaucoup de travail. Ici le top ce serait le pâturage avec un berger », ESP1_24

Dans certains cas, il faudrait avoir la possibilité sur les exploitations d'embaucher un berger pour s'occuper de la partie du troupeau qui pâture les surfaces pastorales. Mais, pour un exploitant seul ce n'est pas rentable économiquement. Le regroupement de troupeaux pour un pâturage commun sous la surveillance d'un berger employé reste une solution qui s'applique uniquement au pâturage de grandes surfaces pastorales. Le pâturage chez plusieurs propriétaires et donc de nombreuses surfaces de petite taille n'est pas adapté à cette organisation.

Dans le cas de TEQ, une association d'éleveurs emploie un berger et des aides bergers qui assurent la surveillance et le déplacement des troupeaux. Les éleveurs n'ont qu'à s'occuper de l'acheminement de leurs troupeaux (Eteq1_46). Cette organisation a permis à certains éleveurs d'avoir accès à ces surfaces sans augmenter leur charge de travail, voire même en l'allégeant : « Sans l'associatif, on aurait jamais pu accéder à ces surfaces », Eteq2_46.

- **La pose de clôtures fixes libère beaucoup de temps aux éleveurs**

La pose de clôture fixe n'est pas adaptée à toutes les parcelles. Des parcelles trop hétérogènes ne peuvent pas être clôturées en fixe car l'entretien ne sera pas optimisé. Certains propriétaires s'opposent aussi à la présence de clôtures sur leurs parcelles. Dans ce cas la pose de clôtures mobiles est quotidienne et prend environ 1 heure (Ebst1_24, ESP1_24 et ESP2_33). Les clôtures fixes demandent, elles aussi, un peu de temps pour assurer leur entretien.

- **L'apport d'eau**

Lorsqu'il n'y a pas d'eau sur place, il ne faut pas sous-estimer le temps de remplissage des cuves en plus du temps de transport vers les parcelles parfois difficiles d'accès. L'eau n'est pas acheminée tous les jours mais cette tâche prend au minimum 1 heure.

- **La proximité des parcelles permet de réduire les temps de déplacement**

Les éleveurs dont l'exploitation est éloignée des parcelles perdent beaucoup de temps en allant voir leurs brebis tous les jours. Ebst2_33 par exemple effectue 20 km en 30 minutes tous les jours pour aller voir ses animaux, de même au retour

VIII- Le pastoralisme, un système d'élevage qui a la cote en termes d'image

Le pastoralisme est un système d'élevage aux impacts positifs sur l'environnement, aucun enquêté n'a mentionné d'aspects négatifs :

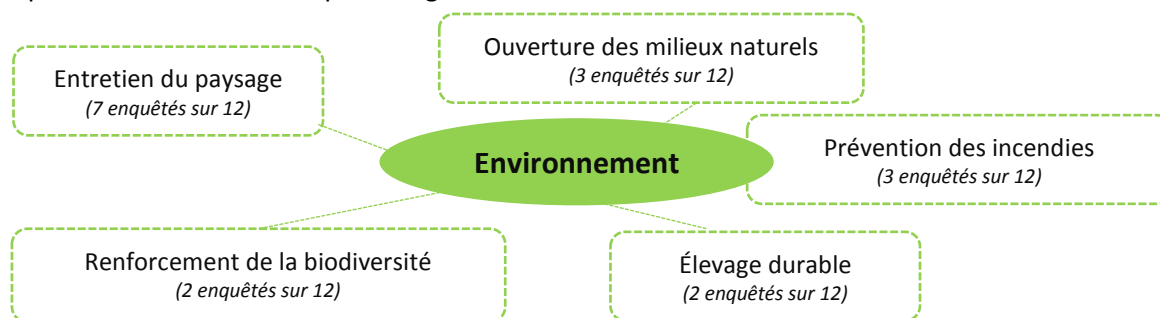
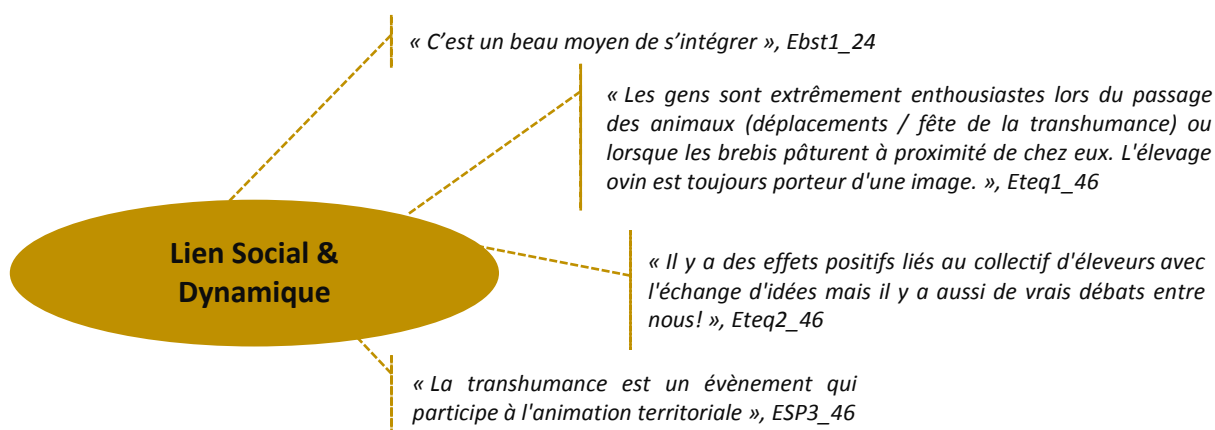


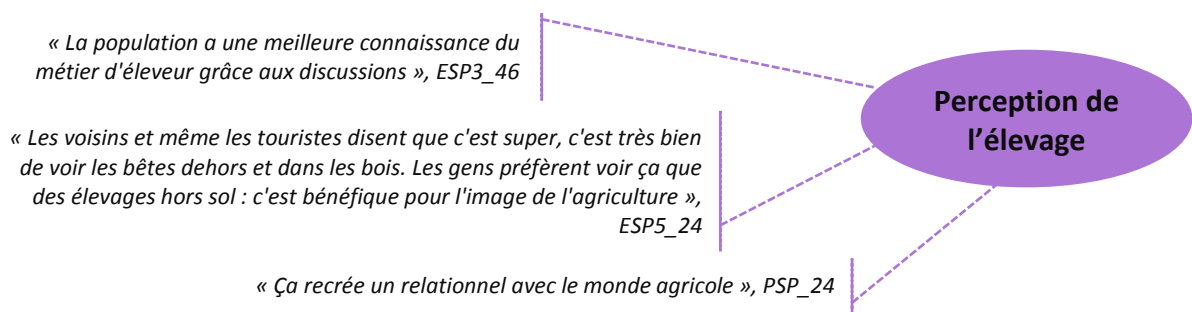
Figure 3 : Atouts environnementaux mentionnés par les propriétaires et éleveurs

(Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

Pour atteindre ces résultats, les éleveurs doivent parfois respecter certaines contraintes notamment des dates de pâturage et de hauteur d'herbe en entrée et sortie (Ebst2_33, Eteq2_46, ESP3_46 et ESP2_33). Ces contraintes concernent des zones de pâturage à espèces végétales protégées (ESP2_33).

Le pâturage des surfaces pastorales permet aussi de redorer l'image de l'agriculture dans le contexte actuel, de créer du lien entre les acteurs et de dynamiser un territoire rural.





Figures 4 et 5 : Témoignages des enquêtés sur l'image véhiculée par leurs pratiques
(Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

Si la majorité de la population a un avis favorable sur le pâturage des surfaces pastorales, certains le voient d'un mauvais œil. C'est le cas des chasseurs avec qui les relations sont parfois tendues sur le territoire (Ebst1_24, Ebst2_33 et Eteq2_46, Pafp_46) et de certains promeneurs (Ebst2_33, ESP5_24). Mais les éleveurs disent bien ne pas être chez eux : il faut composer avec les tiers (Ebst2_33) et être en bons termes avec tout le monde (Ebst1_24). Des discussions avec les personnes concernées pour éviter de perturber leurs habitudes sont nécessaires (Ebst2_33). Ebst1_24 a par exemple passé son permis de chasse pour conserver sa crédibilité et mieux comprendre les intérêts des chasseurs.

Enfin, les avantages sociaux ne touchent pas tous les éleveurs puisque ces surfaces sont parfois très isolées (ESP2_33). Le travail de berger sur les surfaces pastorales peut alors couper encore plus l'éleveur du tissu social.

IX- Accompagner le développement de ces pratiques

Il existe de nombreuses surfaces pastorales qui pourraient aujourd'hui encore être mises au pâturage. C'est aussi une pratique dans l'air du temps. Cependant, ce système est très contraignant pour les éleveurs (travail de clôture, gardiennage, déplacements...). Or, les demandes des propriétaires sont très nombreuses et le développement de cette pratique reposera donc sur la volonté des éleveurs à se lancer dans cette pratique (ESP5_24 et ESP2_33); et/ou sur la capacité qu'auront les propriétaires à offrir des moyens pour diminuer les contraintes de travail de l'éleveur.

Le pastoralisme est un système beaucoup plus documenté que le pâturage des autres surfaces additionnelles. La mise à disposition de références techniques n'est donc pas une priorité pour les enquêtés qui se tournent déjà vers les chambres d'agriculture ou SCOPELA par exemple. Ils ne sont tout de même pas opposés à quelques échanges d'expériences (ESP1_24, ESP2_33, ESP3_46, ESP4_33, ESP5_24).

Le principal frein repose sur l'attitude des propriétaires : ils souhaitent entretenir leurs surfaces mais sont loin des réalités de l'élevage. ESP2_33 demande donc plus de la communication pour appuyer les éleveurs face aux propriétaires « qui ont peu de terrain qui voudraient quelques brebis tondeuses sans être responsables du troupeau » ou encore « ceux qui ont beaucoup de terrain mais qui méconnaissent les besoins des animaux : eau, déplacements et qui n'aident pas à la pose des clôtures ou qui refusent de payer les prestations ». Pour cela, Ebst2_33 a reçu l'appui de la chambre d'agriculture de Gironde pour informer les propriétaires. Il faut « que les propriétaires acceptent quelques contraintes telles que les clôtures fixes » s'ils souhaitent intéresser les éleveurs (ESP5_24).

Enfin, « le nerf de la guerre, c'est l'animation. » (Eteq1_46). Il faut « travailler sur une évolution de ces modes de pastoralisme qui permettrait, moyennant une révision des mentalités et une mobilisation d'outils adéquats, des installations avec des créations de troupeaux ». Cependant, ce système n'est que peu présenté dans les lycées agricoles (Ebst1_24). Un gros travail de promotion sur l'intérêt de ces surfaces en complément de la SFP de l'exploitation doit être fait pour motiver de

nouveaux éleveurs (Ebst1_24, ESP5_24, Eteq1_46 et ESP3_46). Cette position est d'ailleurs partagée par de nombreux partenaires du projet Brebis_Link (notamment Philippe Tyssandier de la Chambre d'Agriculture du Lot) et est largement ressortie au cours de focus groupes organisés dans le cadre de l'action 3 du projet et portant sur la mise en place d'une méthode d'utilisation partagée du territoire.

X- Le cas particulier du Conservatoire des races d'Aquitaine : une introduction sur les projets de pâturage sur des terrains communaux

Le conservatoire des races d'Aquitaine a été créé en 1991 dans l'objectif de faire face à la disparition de la diversité biologique et culturelle associée aux races d'animaux d'élevage. Leurs actions concernent donc la protection des animaux mais aussi des territoires d'élevage et de la biodiversité. Le mouton Landais fait partie des races en conservation suivies par l'association. Cette race était historiquement très présente entre Bordeaux et les Pyrénées sur les grands espaces de landes ouvertes. Elle n'a pas fait l'objet de sélection génétique ce qui en fait aujourd'hui une race rustique mais de petit gabarit et donc peu productive. Ces moutons se caractérisent par leur parfaite adaptation au pastoralisme itinérant car sont de bons marcheurs. Ainsi, c'est pour conserver « une adéquation race, système, surface » que le conservatoire a choisi l'éco-pastoralisme pour le troupeau de conservation : *« Pour nous c'est un système recherché par rapport au positionnement de la race Landaise (rustique) et de son développement. Et en fait notre question est : est-ce que la brebis landaise est toujours adaptée aux landes plantées ? »*

Le conservatoire dispose donc d'un troupeau de 250 moutons landais qui pâturent 600 ha de sous-bois dans les pinèdes ainsi que des prairies en bord de lac. Ces surfaces appartiennent à 8 propriétaires dont 3 communes. Le troupeau pâture ces surfaces en un seul lot toute l'année.

Cette expérimentation met en évidence les mêmes avantages et inconvénients que ceux exprimés par les bergers et propriétaires enquêtés : *« C'est une pratique à développer, à plus réfléchir et à encadrer »*. Le pâturage des surfaces en déprise permet d'avoir un fourrage gratuit à disposition sur l'année mais comporte quelques inconvénients. Au niveau du travail, un berger s'occupe continuellement du troupeau car la surveillance de ce dernier, bien que parqué avec des clôtures mobiles, est très chronophage. Le suivi des animaux dans les sous-bois est difficile et les surfaces très éloignées des axes routiers ce qui complique l'accès au troupeau. Le pâturage de ces surfaces nécessite aussi *« une vigilance accrue sur la diversité floristique proposée et la rotation des parcelles vis-à-vis des besoins alimentaires et du parasitisme »*. Enfin, la question de l'apport d'eau est difficile à résoudre.

La spécificité de ce projet réside dans les motivations des collectivités à la mise en place de ce pâturage. Si la recherche d'une méthode d'entretien durable avec des animaux est un thème abordé, il n'est pas le seul. La présence d'animaux sur les communes doit aussi renforcer la valeur *« patrimoniale »* de cette dernière et constituer un *« volet pédagogique »* pour les enfants. Ainsi, *« la communication sur les événements liés aux déplacements des animaux qui fédèrent du monde est positive et recherchée par les mairies »*. 2 jours de fête autour de la tonte des brebis et une transhumance sont donc organisés chaque année. Le berger doit accepter ce volet communication auprès des enfants et des touristes en plus d'une astreinte forte. Ces actions sont toutefois un moyen de limiter son isolement.

La collectivité fixe aussi davantage de règles dans le contrat par rapport aux propriétaires *« privés »*. Par exemple, les collectivités imposent des restrictions sur les déplacements des animaux, certaines zones ne doivent pas être traversées dans le cadre de la politique menée par la DFCL (défense des forêts contre les incendies). Elles interdisent aussi de clôturer en fixe. Les attentes des collectivités sont donc nombreuses et la chargée de mission enquêtée considère que *« la contribution financière perçue (par le berger et le Conservatoire) ne correspond pas à la prestation de service effectuée »* : le travail du berger et du Conservatoire est sous-évalué par les collectivités.

Bibliographie :

G. Guérin et al. (2001). *Valorisation et maîtrise des surfaces pastorales par le pâturage*. Fourrages 166, 239-256

M. Meuret & C. Agreil. (2007). *Des broussailles au Menu...*, INRA. [en ligne]. Consulté le 28/07/2019.

Disponible sur : <http://prodinra.inra.fr/ft?id=%7B8F981FA9-2B88-4754-A6A3-41042A66D656%7D>

M. Meuret, S. Bellon, G. Guerin, G. Hanus. (1995). *Faire pâturer sur parcours*. Renc. Rech. Ruminants 1995, 2, 27 - 36

CERPAM (2012). « *Alpes-de-Haute-Provence : de l'eau pour les bêtes et les hommes* ». Site du CERPAM région Alpe [Article en ligne]. Consulté le 19/06/2019. Disponible sur : <https://cerpamregion.blogspot.com/2012/11/alpes-de-haute-provence-de-leau-pour.html>

Rédaction des dossiers thématiques :

Elisa Landais (étudiante AgroParisTech) et Carole Jousseins (IDELE).
Ces dossiers thématiques ont été réalisés dans le cadre d'un mémoire de fin d'études d'ingénieur agronome (mars à septembre 2019).

Enquêtes réalisées par :

Bernadette Boisvert (24), Camille Ducourtieux (24),
Jean-Pierre Dugart (33), Philippe Tissandier (46),
Jean Beudou (64) et Mariette Tornier (87).

Autres dossiers thématiques sur le même thème :

- Le pâturage dans les vignes
- Le pâturage dans les vergers
- Le pâturage dans les exploitations de grandes cultures
- La mise en hivernage des brebis



CONTACTS

Organisme chef de file :

Chambre d'agriculture Dordogne
Pôle Interconsulaire - Créa@vallée Nord
COULOUNIEIX-CHAMIERES
CS 10250 - 24060 PERIGUEUX Cedex 9

Responsable du projet :

Camille Ducourtieux
Département élevage
Tél. 05 53 45 47 56 / 06 74 08 84 34
camille.ducourtieux@dordogne.chambagri.fr

Partenaires techniques



Soutiens



Partenaire financier

